

A mon avis, il n'est que justice que la Chambre respecte les travaux de cet important groupe de travail interministériel. C'est pourquoi je soutiens qu'étudier à ce moment-ci le projet de loi, tout amélioré qu'il puisse être par l'incorporation de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie, ferait en fait obstacle à l'étude très importante que le groupe de travail interministériel est en train d'effectuer. Il faut reconnaître le travail important qu'on fait à ce sujet. La question est grave et délicate. Toute la question de la toxicomanie et les très graves lacunes de la réaction du gouvernement au problème de l'alcoolisme et de la toxicomanie, surtout en ce qui a trait aux programmes de réadaptation et d'éducation présentent un certain nombre de sujets de préoccupation. C'est un domaine auquel nous, du Nouveau parti démocratique, attachons beaucoup d'importance.

Nous croyons également qu'il faut faire un examen attentif du projet de loi pour nous assurer qu'il respecte à tous égards les dispositions de la Charte des droits et libertés. Je note en particulier les dispositions concernant la documentation. Je sais que ce ne sera pas la seule occasion que la Chambre aura d'étudier le projet de loi. Sauf erreur, il sera remis à l'étude à la Chambre en vertu du Règlement. Espérons que le groupe de travail interministériel qui étudie sérieusement la question examinera les graves problèmes qu'elle présente, et fera rapport au gouvernement; une fois qu'il aura fait rapport, nous pourrions alors examiner le projet de loi et lui consacrer toute l'attention qu'il mérite manifestement.

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis fermement en faveur d'adopter dès aujourd'hui ce projet de loi pour lequel nous devons remercier de tout coeur les parents, les législateurs, les marchands, les victimes d'actes criminels de toute nature, l'ensemble des Canadiens et, en particulier, l'auteur de cette mesure, le député de Mississauga-Nord (M. Horner). Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que de 1980 à 1983 j'ai tenté en vain de faire adopter un projet de loi similaire. Je ne peux que m'incliner devant mon collègue qui a su persévérer jusqu'à l'étape où nous en sommes actuellement.

Le commissaire adjoint de la GRC, M. Heaton, aurait dit au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social que l'un des meilleurs moyens de lutter contre le trafic des stupéfiants consisterait à fermer les magasins appelés *head shops*, où l'on vend des articles liés à la consommation de drogue. Il paraît qu'il en existe des milliers d'un bout à l'autre du Canada. Aux États-Unis, ces magasins auraient été abolis dans une quarantaine d'États, si bien que les jeunes Américains viennent maintenant acheter leurs articles au Canada.

J'ai été amèrement déçu d'entendre le porte-parole du Nouveau parti démocratique dire que ses collègues tenteraient d'étouffer le projet de loi aujourd'hui. J'ai plusieurs raisons d'espérer que les autres députés ne le suivront pas. Si jamais

les néo-démocrates étouffent cette mesure, tous ceux qui nous écoutent ou liront le compte rendu de ce débat sauront . . .

M. Robinson: Passons tout de suite au vote.

M. Keeper: Pourquoi évoquez-vous cette possibilité?

• (1430)

M. Kilgour: A 15 heures nous saurons si les députés néo-démocrates vont enterrer ce projet de loi. S'ils le font, je puis leur donner l'assurance que je n'épargnerai rien pour en faire une question électorale au cours de la campagne qui vient.

M. Keeper: Pourquoi ne traitez-vous pas du sujet même du projet de loi, au lieu de lancer des accusations?

M. Kilgour: Mon ami de Burnaby s'élève contre les éléments du projet de loi qui pourraient prendre caractère de censure. Le député de Mississauga-Nord en a traité. Si mon honorable ami du NPD affirme que c'est le genre de revues comme «High Times», «How to Cheat Your Drug Dealer» et «How to Make Money in Dealing in Drugs» qui l'inquiète, je ne pense pas que ses électeurs soient de son avis.

Le projet de loi a fait l'objet d'amendements qui l'améliorent. Il mérite l'appui des députés de tous les partis. Je m'incline devant la part que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a prise au débat. Je pense que son parti a indiqué qu'il appuierait le projet de loi.

Il a été dit que le problème des drogues a pris l'ampleur d'une épidémie dans notre pays. Je sais que les députés diront que le député d'Edmonton—Strathcona a déjà été procureur public dans des affaires de drogue. J'indique également que j'ai défendu des gens accusés de délits en matière de drogue. J'aimerais citer l'exemple d'un client que j'ai déjà défendu dans une affaire d'héroïne. C'est de notoriété publique, puisque la déclaration a été faite au tribunal. Chaque matin il entamait sa journée en se levant à 8 ou 9 heures pour rôder dans la ville et cambrioler des appartements. Dans son cas c'était à Winnipeg. Il continuait jusqu'à 14 heures, et normalement il avait alors réuni assez d'argent pour s'acheter ses deux capsules d'héroïne. Il s'arrangeait pour faire parvenir l'argent à son fournisseur. Il prenait ensuite ses deux capsules d'héroïne et s'éclatait, après quoi il soupa et allait se coucher. Le lendemain le même scénario se répétait, et cela sept jours par semaine.

Une étude effectuée à Philadelphie montrait que 200 toxicomanes environ—pas plus que cela—avaient commis, sur une période de 10 ans, quelque chose comme un demi million de délits dans la seule ville de Philadelphie. Si c'est le genre de chose que le député de Burnaby . . .

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Disons tout de suite qu'il est clair que le parti néo-démocrate ne préconise pas cela. C'est peut-être le cas du député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour). La présentation absolument trompeuse du député est totalement . . .